

Monsieur le Délégué auprès du Directeur Général,

La section de la CGT FIP 43 se voit dans l'obligation d'attirer votre attention concernant la gestion des ponts naturels 2012.

Ci-dessous vous trouverez notre courriel adressé à notre DDFIP. En préambule à un CTPD unique, que nous avons logiquement boycotté, la question a été posée au DDFIP concernant cette précipitation. Son argument principal était une harmonisation régionale. C'est pourquoi notre section se permet de vous interpeller, d'autant que notre DDFIP nous y encourage.

L'objet principal de notre demande est le recul de la date de réponse fixée au 28 octobre. Vous remarquerez que le premier pont se situe le 30 avril 2012. Au delà du fait que ces dates doivent se fixer au niveau local, nous trouvons pour le moins précipité cette exigence du 28 octobre.

Nous ne doutons pas, Monsieur BRIDAY, qu'en tant que Délégué auprès du Directeur Général, vous accepterez de reporter cette date au 31 décembre 2011. Cela laissera encore 4 mois pour harmoniser au niveau régional !!!

Dans un contexte de changements constants, trop souvent au pas de course, beaucoup, dont vous faites probablement partie, seraient très contents d'avoir cette amplitude.

Ne doutant pas d'avoir une réponse rapide, la section de la CGT FIP 43 reste à votre disposition.

Cordialement

Pour la section CGT FIP 43
son secrétaire
Georges Trescarte

Monsieur le Directeur,

Vous demandez aux agents de notre direction de choisir 4 ponts naturels sur les 6 que comporte l'année 2012. C'est une consultation informelle.

Vous proposez 3 ponts situés pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël et Jour de l'An) plus le pont de l'Ascension. Nous vous rappelons que la section de la CGT FIP 43 défend le principe pour tous les agents de choisir de faire un pont ou non.

D'autre part les représentants des personnels de la CGT FIP 43 constatent, une nouvelle fois, votre expressément, voire votre précipitation.

Le premier pont concerné est le 30 Avril 2012. Vous demandez une réponse pour le....28 Octobre 2011, soit 6 mois avant !!! Sans aucune raison tout en insistant pour cause de vacances de Toussaint

La CGT FIP 43 vous demande de reporter cette date précipitée, a minima au 31 décembre 2012.

Elle vous rappelle également que ces choix sont d'ordre départemental et non régional, du moins pas encore.

La CGT FIP 43 attend une réponse très rapide de votre part surtout pour repousser la date limite au 31/12/2011.

Cordialement

pour la CGT FIP 43
son secrétaire
Georges Trescarte